

BP AP

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Contexte de l'aménagement paysager		
Histoire des jardins	Biologie / Ecologie	Gestion entreprise
Organisation de chantier		
Management	Coordination de chantier	Planification de chantier
Mécanique		
Outils	Utilisation	Maintenance
Entretien végétal		
Taille	Soins	Tonte
Création		
Engazonnement	Plantation	Maçonnerie
Conduite d'engins		
Terrassement	Entretien	Maintenance
Projet professionnel		
Filière Aménagements Paysagers	Techniques de recherche d'emploi	Communication professionnel

Renseignements

Directeur OFA –CFPPA:
Emmanuel POCARD
emmanuel.pocard@educagri.fr



Secrétariat apprentissage : Mercédès LOPEZ
05 49 93 70 52—cfa.thure@educagri.fr
Secrétariat formation adulte : Stéphanie LE TÉNIER
05 49 93 70 53—cfppa.thure@educagri.fr

Référente handicap : Sonia FALLOURD
sonia.fallourd@educagri.fr

Responsable pédagogique : Sylvain BIDEAU
sylvain.bideau@educagri.fr

Responsable vie scolaire :
Sandra PANTÉ
sandra.pante@educagri.fr

Domaine des Chevaliers
86540 Thuré



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LE CERTIFICAT QUALIFIANT AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE
ACTIONS DE FORMATION

QualiFormAgri

rēana

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
RÉVÈLE TON TALENT

Campus
Nat'Thuré Végétal

Mise à jour le 16/12/25

2025 - 2027

BP

Aménagements Paysagers
Apprentissage

Campus
Nat'Thuré Végétal



BP TP - TRAVAUX DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS

Objectifs

Acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à la maîtrise des techniques utilisées en aménagements, paysagers et à la communication en situation professionnelle. Cette formation répond aux nouvelles exigences en matière de sécurité sur les chantiers, de réalisation de travaux de qualité, de gestion durable des espaces.

Conditions d'admission en apprentissage

- Être âgé de 16 à moins de 30 ans.
- Posséder un CAPa Jardinier Paysagiste ou un diplôme supérieur en lien avec le métier
- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.

Durée de la formation

- En apprentissage : 26 semaines en centre (910 heures) et 78 semaines en entreprise (2380heures).

Delai d'accès à l'action de formation

Selon le calendrier déterminé par le CFPPA-OFA

Diplôme visé, niveau et modalités d'évaluation

Le BP AP est un diplôme national de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture. Pour chaque Unité Capitalisable (UC), les connaissances sont évaluées en contrôle continu. Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres. Le diplôme est délivré lorsque les 6 UC sont obtenues.

Financement formation par apprentissage

Formation financée par les OPCO pour les contrats privés, et par les collectivités territoriales pour les contrats publics.

Rémunération

- En apprentissage : rémunération par l'entreprise suivant l'âge et l'année de formation.
- Formation adulte : rémunération possible (Conseil régional HSP, CPF, Pôle Emploi, le CPF de transition, Cap emploi,...) selon la réglementation en vigueur.

Insertion professionnelle et poursuites d'étude

Salarié des entreprises paysagères ou dans d'autres structures, agent des services espaces verts des collectivités...Certificat de Spécialisation

Au sein de l'établissement

- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap,
- Restauration au self et possibilités d'hébergement,
- Salles informatiques,
- Centre d'Accompagnement, de documentation et d'information,
- Plateau technique aménagements paysagers,
- Moyens pédagogiques : cours théoriques, Travaux Pratiques, auto-formation, positionnement et individualisation, Techniques de Recherche d'Emploi, une équipe de formateurs qualifiés

CHEF D'ÉQUIPE

Un métier de soins et de précision qui requiert patience et anticipation.

SON ROLE

Le jardinier paysagiste en entretien garantit un développement harmonieux et maîtrisé de l'aménagement végétal grâce à ses interventions régulières dans les jardins et les parcs, sur les toitures et les murs végétalisés. Il utilise sa connaissance des végétaux pour pérenniser un aménagement. Il intervient régulièrement pour s'assurer que les végétaux ne sont pas victimes de maladies. Il accompagne la croissance des plantes et assure le suivi de l'arrosage automatique. Il désherbe selon des méthodes respectueuses de la biodiversité. Il tond, bêche les massifs, ramasse les feuilles, effectue la taille des arbustes et massifs.

DOMAINES D'INTERVENTION

- Il entretient et nettoie les terrasses en bois ou pavées, les murets et les autres éléments paysagers.
- Il veille au bon état de son matériel et au respect des règles de sécurité.
- Il est à l'écoute des attentes du client dont il est souvent le premier interlocuteur.

